

AMENAGEMENT DU QUARTIER SAINT-MEDARD



DOSSIER DE PRESSE
2 juillet 2013

SOMMAIRE

I - Le contexte du projet

II - La démarche / Une méthode participative qui a fait ses preuves

- Les différentes étapes
 - Du diagnostic à l'esquisse
 - De l'esquisse à la réalisation (l'avant projet)
- Le calendrier

III - Les outils d'information

IV – Une équipe au service du projet

V - Le coût de la démarche participative

I - Le contexte du projet

Le quartier de Saint Médard, qui compte plus de 2 000 habitants, constitue un lieu d'attractivité et un pôle de proximité structurant de la ville de Mont de Marsan.

Il est composé d'une douzaine d'équipements publics et de commerces de proximité attractifs dédiés à l'alimentaire, à la santé, aux services, à l'équipement de la maison...

Mais aujourd'hui son image et son appropriation par les habitants sont dégradées en raison :

- de la place prépondérante de la voiture : axe routier structurant à forte circulation (10 000 véhicule/j environ) qui se situe en entrée et sortie d'agglomération, stationnement anarchique...
- d'une absence de traitement urbain et paysager : végétal inexistant, absence de continuités piétonnes....

Au vu de ce constat posé par les élus et partagé par les habitants, les commerçants et le conseil de quartier, l'agglomération du Marsan a décidé de lancer une étude de conception d'un pôle de proximité.

Le réaménagement de cet axe devra permettre d'améliorer le confort des usagers piétons, de prévoir des circulations douces et de valoriser l'image et le traitement paysager de cette entité urbaine. Il s'agira également de déterminer la place octroyée à la voiture, en organisant, notamment, les fonctions de stationnement (filtrage des flux automobiles grâce à des espaces de stationnement-minute favorisant une plus grande rotation des véhicules). Dans cette perspective, la mairie de Mont de Marsan vient d'acquérir le parking appartenant à M. Zanchettin afin de pérenniser une espace de stationnement public à proximité des commerces du quartier.

Pour atteindre ces objectifs, les élus ont souhaité mettre en place une démarche innovante et participative autour de l'élaboration de ce projet en impliquant les pratiquants de l'espace et les riverains. Ils ont confié à Marie Berthé, Atelier de paysages et à l'association Passeurs le soin d'accompagner cette évolution.

REUNION PUBLIQUE

Lancement de cette démarche

le jeudi 4 juillet à 19h - Château de Nahuques

II - La démarche - Une méthode participative qui a fait ses preuves

→ Les différentes étapes

- Du diagnostic à l'esquisse

Cette phase a pour objectif de dessiner l'esquisse d'un projet partagé par les différents publics concernés : habitants, commerçants, élus, spécialistes de l'aménagement.

Temps 1. Définir les enjeux partagés : le temps de «faire connaissances»

Un premier regard expert sur le territoire

Il est impératif de faire émerger une image partagée du territoire d'action, afin de définir collectivement les enjeux liés au projet. Ces enjeux devront donc être la synthèse des pratiques et des besoins des commerçants et habitants, des marges de manœuvre, des possibilités et de la connaissance réglementaire de la maîtrise d'ouvrage, ainsi que du regard extérieur «expert» des paysagistes et de leurs avis techniques.

Cette phase prévoit une première observation du terrain par les paysagistes, afin de commencer à tisser le réseau de participants et d'établir une première analyse du paysage.

La lecture du (des) paysage(s), faite par Passeurs et l'Atelier de paysages permettra de créer les premiers documents de concertation, supports de dialogue et médias des entretiens individuels avec les commerçants. Il peut s'agir de plans, schémas, blocs diagrammes, photomontages, etc. destinés à nourrir la discussion et créer le débat. Ces documents serviront également à composer le diagnostic finalisé.

Dans le même temps, il s'agira d'aller à la rencontre des futurs participants afin de «**faire connaissances**». Objectifs :

- produire une connaissance locale du territoire et de s'en inspirer pour la définition des enjeux et les propositions d'actions,
- connaître les participants et d'instaurer un rapport de confiance propice à l'échange et au partage d'opinions efficaces,
- favoriser l'échange entre les participants pour se connaître, connaître les pratiques de l'autre, son regard et ses attentes liées à un même cadre de vie.

Les entretiens individuels

Ils sont destinés à **affiner la connaissance du territoire** et dépasser le regard « expert », ainsi qu'à consolider le rapport de confiance indispensable à l'élaboration du projet partagé et à son appropriation par les usagers.

D'après une grille d'entretien élaborée par Passeurs, les entretiens feront émerger les problématiques et enjeux individuels et collectifs propres aux participants. Les entretiens, ouverts et semi-directifs, feront ensuite l'objet d'un traitement à caractère sociologique et paysagiste de manière à fournir efficacement les éléments nécessaires à la suite du projet.

Le diagnostic en marchant - parcours commenté

Une fois les problématiques et enjeux émergés, Passeurs prévoit de **confirmer et faire valider les enjeux** par l'intermédiaire d'un parcours commenté, ou encore diagnostic en marchant. Il s'agit d'emmener les participants sur le terrain afin de les confronter aux réalités

de ce terrain. Les premiers avis et informations fournis pourront alors être enrichies et complétés.

Passer **de l'individuel au collectif**, c'est l'objectif de cette double consultation : entretien individuel, puis en atelier collectif *in situ*. Cette étape du processus d'élaboration du projet est importante, car elle permet de composer avec la diversité des ressentis puisque les regards portés sur le cadre de vie collectif ne sont pas identiques.

Ce parcours sera également ouvert à d'autres usagers : commerçants, habitants afin qu'ils donnent leur avis en tant qu'usagers quotidiens, enrichissent les débats et s'impliquent dans l'élaboration de leur cadre de vie.

Temps 2. Des orientations générales...

Réunion de travail et d'échange inter-paysagistes

Une fois les enjeux partagés et validés par l'Atelier de paysages et Le Marsan Agglomération, il conviendra **d'élaborer les orientations générales d'aménagement**. Le public sera associé à cette phase d'orientation et de conception afin de favoriser l'adhésion la plus large et la meilleure appropriation du projet. Pour cela, la démarche envisagée se déroule en trois grandes étapes. .

Ateliers collectifs « orientations générales »

Les thématiques de ces ateliers seront définies en fonction des enjeux définis et partagés. L'objet sera de **débattre et de formuler des intentions générales que les paysagistes seront chargés de traduire graphiquement**. Ces moments de partage permettront aux représentants de l'Agglomération, de la ville de Mont de Marsan, aux paysagistes et aux participants de s'exprimer, tant sur la faisabilité technique et financière que sur la pertinence et le choix des orientations.

Temps 3 ... Aux propositions d'actions

Réunion de travail et d'échange inter-paysagistes

Avant de poursuivre la démarche, Passeurs, l'Atelier de paysage, l'Agglomération et la ville de Mont de Marsan se réuniront pour **valider les résultats des différents ateliers**.

Ateliers collectifs « actions »

Les ateliers d'actions sont **l'étape finale** de la démarche de co-conception. Il s'agit de préciser les orientations en proposant des **actions précises à mettre en place**.

Réunion de validation avec les participants

Une réunion de validation confirmera ou infirmera la réalisation des documents d'esquisse et impliquera les participants jusqu'à la fin de la démarche pour une appropriation complète du projet.

Une exposition d'information mobile et itinérante montrant le déroulement du projet et les résultats obtenus sera réalisée par Passeurs.

- **De l'esquisse à la réalisation (l'avant projet)**

Temps 4. La formalisation et la communication finale

La transmission des résultats et des documents finaux

Une fois l'esquisse réalisée et validée par les participants, ils donneront lieu à un document final homogène, incluant enjeux, orientations générales et actions partagés.

La réunion publique finale

La réunion publique finale, réunissant commerçants, habitants, élus et techniciens des deux collectivités, se déroulera en deux temps : un temps en salle, suivi d'un temps *in situ*. À l'image du « diagnostic en marchant » organisé en amont, Passeurs élaborera un parcours commenté sur les lieux qui seront aménagés. À chaque endroit seront disposés des panneaux d'information expliquant chaque action du projet. **Les interventions des paysagistes viendront rythmer le parcours** qui mènera à un espace ouvert permettant un rassemblement convivial.

Le parcours final de présentation du projet

Ce cheminement festif a pour ambition de créer du lien social entre les habitants et commerçants du quartier à travers le projet d'aménagement. Il amorcera une dynamique d'appropriation des espaces publics par les usagers et renforcera la prise de conscience de l'importance du cadre de vie.

→ **le calendrier**

Début de l'étude : 4 juillet 2013

Fin de l'étude : 2^e trimestre 2014

III - Les outils d'information mis en place

Pour optimiser l'information et la sensibilisation des habitants au projet, un site internet dédié au projet est mis en ligne :

www.saintmedardpaysage.fr

Au-delà d'un simple site d'information, il s'agit d'une plate-forme d'échange et de partage sur les évolutions du projet.

Ce type d'outil, éprouvé, permet de rendre lisible la démarche aux yeux du public visé.

Son objectif principal est de prolonger la dynamique d'information et de sensibilisation en dehors des séances de travail prévues par la démarche et de favoriser l'échange des divers avis.

IV – Une équipe au service du projet mobilisée

La participation est non seulement un moyen d'aménager le cadre de vie au plus près des besoins des habitants, mais aussi une manière de favoriser l'appropriation des transformations des paysages quotidiens et l'implication sociale et citoyenne dans la vie des territoires.

L'association Passeurs

Le Marsan Agglomération a missionné l'association Passeurs pour l'étude paysagère en vue de l'aménagement du quartier Saint-Médard, ainsi que pour mener la phase de concertation / participation du projet.

En partenariat avec l'agence Marie Berthé Atelier de Paysages, chargée de l'aménagement, Passeurs se mobilise pour accompagner les trois grandes phases de l'étude sur sa dimension sociale, afin qu'elle réponde au mieux aux pratiques et aux attentes des publics concernés : le diagnostic, l'esquisse et la présentation des documents finaux à la population.

Marie Berthé, Atelier de paysages
Marie Berthé, Ingénieur paysagiste
Laurie Cazala, Collaboratrice

L'association Passeurs
Antoine Luginbühl, Paysagiste DPLG
Louise Bouchet, Paysagiste DPLG
Damien Mazuyer, Paysagiste DPLG
Noémie Maestre, Paysagiste

V - Le coût de la démarche participative

25 000 € (Association Passeurs : 12 000 € / Marie Berthé, Atelier de paysages : 13 000 €)

Financement : Le Marsan Agglomération

Contacts presse :

Le Marsan Agglomération : Anne Marie Commenay
Tél. : 05 58 46 61 55 – 06 81 83 73 98
anne-marie.commenay@lemarsan.fr

Association Passeurs - Antoine Luginbühl, Paysagiste DPLG
Tél. : 06 99 61 90 90
antoine.luginbuhl@free.fr / www.passeurs.eu